

NOMBRE DE MEMBRES		
Allérents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

Date de la Convocation
21 octobre 2014

Date d'affichage
21 octobre 2014

OBJET DE LA DELIBERATION
Redevance d'occupation du Domaine Public pour l'année 2015

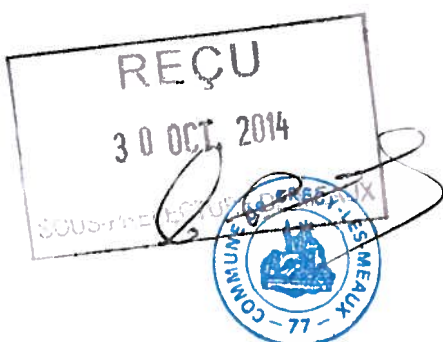
Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture

le : 30. 10. 20. 14

et publication ou notification

du : 04. 11. 20. 14

Pour le Maire et par délégation,
l'Adjointe Gisèle DEVIE



Séance du lundi 27 octobre 2014.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 21 octobre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard CHOMONT, Maire

Présents :

M. Gérard CHOMONT, maire, M. Francis BAUDIS, Mme Joëlle BORDINAT, Mme Gisèle DEVIE, M. Guy PIPET, M. Luc AIREAULT, Mme Nicole LEKEUX, M. Youssef IDRISSE-OUAGGAG, Mme Jeannine FOUILLET, adjoints, M. Boudjema HAMELAT, Mme Elisabeth GASBARIAN, Mme Sabine ABA, Mme Ginette SYLVANISE, Mme Valérie MEYNTENT, M. Frédéric LAMIDET, M. Guillaume LANDAT, Mme Danièle ROUX, M. Louis MENDY, M. Carlos MENDES, M. Jacques NEDELLEC, conseillers.

Ont donné pouvoir :

M. Lionel TEXIER à M. Frédéric LAMIDET,
M. Bruno ROUGIER à Mme Joëlle BORDINAT,
Mme Estelle DROIN-BALLIOT à M. Guy PIPET,
M. Stéphane DESMET à Mme Ginette SYLVANISE,
Mme Marie-Yvonne LE BIHAN à M. Carlos MENDES,
Mme Khedidja NEBZRY à M. Jacques NEDELLEC.

Absents :

Mme Nathalie CHARTIER-HEBERT

M. Guillaume LANDAT a été élu secrétaire de séance.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, à 20 voix pour, 1 contre et 5 abstentions, le conseil municipal

DECIDE

de fixer les redevances de la façon suivante, voir tableau joint, pour l'année 2015

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Le Maire,
Gérard CHOMONT



Annexe délibération N°9-076-02 /2014

Dénomination	Type de forfait	Tarifs 2015
Pose d'échafaudage fixe ou volant / barrières ou palissades (1ère semaine gratuite)	hebdomadaire	60 €
Installation de matériaux ou matériels de travaux	hebdomadaire	40 €
Installation de bungalow ou base vie pour travaux		
Forfait pour 20m ²	mensuel	490 €
Par tranche de 10m ² supplémentaire	mensuel	160 €
Installation de grue et/ou sapine (engin de levage)		
Forfait jusqu'à 7m ²	hebdomadaire	48 €
m ² supplémentaires	hebdomadaire	6 €
Installation de benne - 24h gratuites		
Forfait pour 1 benne	hebdomadaire	40 €
Installation d'une terrasse ouverte (par m ²)	annuel	15 €
Installation d'une terrasse fermée (par m ²)	annuel	30 €
Bungalow de vente dans le cadre d'opération immobilière		
Forfait pour 20m ²	mensuel	490 €
Par tranche de 10m ² supplémentaire	mensuel	160 €
Enseigne et/ou publicités lumineuses (par m ²)	annuel	90 €
Enseigne et/ou publicité non lumineuse (par m ²)	annuel	60 €
Chevalet publicitaire, distributeur automatique - à l'unité	annuel	1500 €

Véhicule ambulant	Type de forfait	Tarifs 2015
Forfait exceptionnel		
Si emplacement supérieur à 15m ²	journalier	155 €
Si emplacement inférieur à 15m ²	journalier	75 €
Abonnement mensuel		
jusqu'à 12m ² / jour		
1 jour/semaine	mensuel	60 €
2 jours/semaine	mensuel	110 €
3 jours/semaine	mensuel	160 €
4 jours/semaine	mensuel	200 €
5 jours/semaine	mensuel	250 €
6 jours/semaine	mensuel	300 €
Par tranche de 12m ² supplémentaires		
1 jour/semaine	mensuel	22 €
2 jours/semaine	mensuel	44 €
3 jours/semaine	mensuel	65 €
4 jours/semaine	mensuel	84 €
5 jours/semaine	mensuel	103 €
6 jours/semaine	mensuel	121 €